

Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation topique dans le traitement de la cellulite

5

La présente invention porte sur une composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation topique dans le traitement de la cellulite, en particulier chez l'être humain.

10

La cellulite, chez l'être humain, résulte la plupart du temps d'une mauvaise répartition ou de gonflements inégaux des tissus adipeux au niveau de l'hypoderme. L'origine de la cellulite est principalement liée au stockage des lipides dans les cellules graisseuses appelées adipocytes. Une alimentation trop riche peut provoquer l'augmentation du stockage des lipides et par conséquent l'augmentation de la taille des adipocytes. Ces adipocytes étant situés sous l'épiderme, leur augmentation de taille devient visible et provoque un aspect capitonné inesthétique de la peau (parfois appelé « peau d'orange »).

15

La cellulite peut également être d'origine inflammatoire, auquel cas on administre généralement des corticoïdes. Les corticoïdes présentent toutefois de nombreux effets secondaires indésirables.

20

La cellulite peut également être liée à un dysfonctionnement hormonal pouvant provoquer de la rétention d'eau ou à une insuffisance veineuse. Les femmes, ayant une configuration du tissu hypodermique et un fonctionnement hormonal différents des hommes, sont généralement plus fréquemment sujettes au développement de cellulite, en particulier au niveau des cuisses, des fesses et des hanches. Afin de lutter contre la cellulite de telle origine, des compositions drainantes ont été développées. Ces compositions ne ciblent dès lors qu'une des causes partielles de la présence de cellulite, à savoir la rétention d'eau.

25

30

Par conséquent, de telles compositions ne permettent pas de lutter efficacement contre la cellulite. Il existe donc un besoin de disposer d'une solution afin de réduire, voire d'éliminer l'aspect capitonné inesthétique de la peau provoqué par la présence de cellulite.

L'invention a pour but de pallier les inconvénients de l'état de la technique en procurant une composition permettant de réduire efficacement l'aspect capitonné inesthétique de la peau provoqué par la présence de cellulite.

5 L'invention fournit à cet effet une composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation topique dans le traitement de la cellulite, en particulier chez l'être humain.

10 Par les termes « utilisation topique », il est entendu, au sens de la présente invention, une utilisation à usage local, en particulier une utilisation à usage local de telle sorte que le principe actif (c'est-à-dire au moins un acide boswellique) ne passe pas dans le système circulatoire (ou dans le sang). Plus particulièrement, une « utilisation topique » au sens de la présente invention est
15 une utilisation sur la peau de telle sorte que la composition ainsi appliquée de façon topique agisse uniquement à l'endroit où elle est appliquée sur la peau. Il s'agit donc d'une application topique cutanée.

Une composition selon l'invention permet donc notamment de réaliser un traitement dermatologique de la cellulite.

20 Les acides boswelliques sont essentiellement extraits du végétal *Boswellia serrata* et présentent plusieurs propriétés dont notamment les suivantes : inhibition de la production de médiateurs de l'inflammation (5-lipoxygénase et leucotriènes), inhibition de l'activation du NFkappaB, diminution
25 des interleukines (IL-1, IL-2, IL-4, IL-6 et l'interféron-gamma), action sur la production d'anticorps, action sur l'immunité à médiation cellulaire, immunomodulation, stimulation de la prolifération lymphocytaire, induction de l'apoptose de certaines cellules cancéreuses en inhibant la topoisomérase I, amélioration de l'efficacité des chimiothérapies, inhibition de l'expression du NF-
30 kappaB et amélioration des symptômes de la maladie de Crohn.

Dans le cadre de la présente invention, il a été mis en évidence qu'une composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique permet de traiter

efficacement et avec peu ou pas d'effets secondaires la cellulite chez un être humain.

De préférence, dans une composition suivant l'invention, ledit au moins un acide boswellique et/ou ledit au moins un extrait végétal comprenant
5 au moins un acide boswellique est présent à raison de 0,5% à 30% en poids par rapport au poids total de la composition.

Selon l'invention, lorsque la composition comprend au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique, cet extrait végétal est standardisé entre 1% et 99% en acides boswelliques.

10 De préférence, selon l'invention, ledit au moins un extrait végétal est un extrait du végétal *Boswellia serrata* standardisé entre 1% et 99% en acides boswelliques, de préférence standardisé entre 10% et 90% en acides boswelliques, de préférence standardisé à 65% ou à 70% en acides boswelliques.

15 Avantageusement, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un corps gras et/ou de l'eau en tant qu'excipient.

Préférentiellement, dans une composition suivant l'invention, ledit au moins un corps gras et/ou de l'eau en tant qu'excipient est présent à raison de 1% à 99% en poids par rapport au poids total de la composition.

20 De préférence, dans une composition suivant l'invention, ledit au moins un corps gras en tant qu'excipient est choisi parmi l'huile de paraffine, l'huile de vaseline, les huiles et les graisses végétales, les huiles et les graisses animales, les glycérides, les cires, les polyalkylsiloxanes, les esters d'acide lanolique, d'acide oléique, d'acide laurique, d'acide stéarique, les esters gras, les
25 acides gras supérieurs à au moins 12 atomes de carbone, les alcools gras supérieurs à au moins 12 atomes de carbone, les huiles siliconées, les polysiloxanes modifiés par des acides gras, des alcools gras ou des polyoxyalkylènes, les silicones fluorées, les huiles perfluorées et les huiles volatiles.

30 Préférentiellement, la composition suivant l'invention comprend du glycérol (glycérine). Le glycérol est un corps gras permettant notamment d'hydrater et de réparer les peaux sèches.

Avantageusement, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un agent émulsifiant choisi parmi les esters de sorbitan, les monoglycérides, les alcools gras, les alcools gras sulfatés, les polysorbates et les esters d'acides gras.

5

Préférentiellement, ledit au moins un agent émulsifiant est le sorbitan caprylate ou le glycéryl stéarate (stéarate de glycérol).

Avantageusement, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un agent de liaison / agent liant, par exemple de la maltodextrine.

10

De préférence, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un agent gélifiant / agent épaississant, par exemple de la gomme de xanthane.

15

Avantageusement, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un agent conservateur, par exemple du benzoate de sodium ou de l'acide benzoïque.

De préférence, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un agent humectant / agent émollissant, par exemple du propanédiol.

20

Avantageusement, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un agent antioxydant, par exemple du tocophérol.

De préférence, la composition suivant l'invention comprend en outre au moins un agent régulateur de pH, par exemple de l'hydroxyde de sodium.

25

Préférentiellement, la composition suivant l'invention se présente sous la forme d'une pommade, d'un onguent, d'une crème, d'un lait ou encore sous toute forme permettant une application topique.

30

D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront de l'exemple donné ci-après, à titre non limitatif.

Exemples

Exemple 1

5

Le Tableau 1 ci-dessous est un exemple d'une composition selon l'invention se présentant sous forme d'une crème. Cette crème a été préparée par incorporation d'un extrait sous forme de poudre de *Boswellia serrata* standardisé à 70% d'acides boswelliques dans un corps gras en tant qu'excipient avec de l'eau.

10

Les pourcentages mentionnés dans le Tableau 1 ci-dessous sont des pourcentages en poids.

Tableau 1

Composé	%
Extrait de <i>Boswellia serrata</i> standardisé à 70% d'acides boswelliques	5
Corps gras	30
Agent émulsifiant	2,5
Eau	62,5

15

Exemple 2

Le Tableau 2 ci-dessous est un exemple d'une composition selon l'invention se présentant sous forme d'un lait. Ce lait a été préparé par incorporation d'un extrait sous forme de poudre de *Boswellia serrata* standardisé à 70% d'acides boswelliques dans un corps gras en tant qu'excipient avec de l'eau.

20

Les pourcentages mentionnés dans le Tableau 2 ci-dessous sont des pourcentages en poids.

25

Tableau 2

Composé	%
Extrait de Boswellia serrata standardisé à 70% d'acides boswelliques	5
Corps gras	15
Agent émulsifiant	2,5
Eau	77,5

La présente invention a été décrite en relation avec des modes de réalisations spécifiques, qui ont une valeur purement illustrative et ne doivent pas être considérés comme limitatifs. D'une manière générale, il apparaîtra évident pour l'homme du métier que la présente invention n'est pas limitée aux exemples illustrés et/ou décrits ci-dessus.

L'usage des verbes « comprendre », « inclure », « comporter », ou toute autre variante, ainsi que leurs conjugaisons, ne peut en aucune façon exclure la présence d'éléments autres que ceux mentionnés.

L'usage de l'article indéfini « un », « une », ou de l'article défini « le », « la » ou « l' », pour introduire un élément n'exclut pas la présence d'une pluralité de ces éléments.

Revendications

1. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation topique dans le traitement de la cellulite, en particulier chez un être humain.
5
2. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit au moins un acide boswellique et/ou ledit au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique est présent à raison de 0,5% à 30% en poids par rapport au poids total de la composition.
10
3. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre au moins un corps gras et/ou de l'eau en tant qu'excipient.
15
4. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon la revendication 3, caractérisée en ce que ledit au moins un corps gras et/ou de l'eau en tant qu'excipient est présent à raison de 1% à 99% en poids par rapport au poids total de la composition.
20
5. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon la revendication 3 ou 4, caractérisée en ce que ledit au moins un corps gras en tant qu'excipient est choisi parmi l'huile de paraffine, l'huile de vaseline, les huiles et les graisses végétales, les huiles et les graisses animales, les glycérides, les cires, les polyalkylsiloxanes, les esters d'acide lanolique, d'acide oléique, d'acide laurique, d'acide stéarique, les esters gras, les acides gras supérieurs à au moins 12 atomes de carbone, les alcools gras supérieurs à au moins 12 atomes de carbone, les huiles siliconées, les
25
30

polysiloxanes modifiés par des acides gras, des alcools gras ou des polyoxyalkylènes, les silicones fluorées, les huiles perfluorées et les huiles volatiles.

- 5 6. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre au moins un agent émulsifiant choisi parmi les esters de sorbitan, les monoglycérides, les alcools gras, les alcools gras sulfatés, les
- 10 polysorbates et les esters d'acides gras.
7. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce
- 15 qu'elle comprend en outre au moins un agent de liaison / agent liant, par exemple de la maltodextrine.
8. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation
- 20 selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre au moins un agent gélifiant / agent épaississant, par exemple de la gomme de xanthane.
9. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un
- 25 extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre au moins un agent conservateur, par exemple du benzoate de sodium ou de l'acide benzoïque.
- 30 10. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce

qu'elle comprend en outre au moins un agent humectant / agent émollient, par exemple du propanédiol.

- 5 11. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre au moins un agent antioxydant, par exemple du tocophérol.
- 10 12. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre au moins un agent régulateur de pH, par exemple de l'hydroxyde de sodium.
- 15 13. Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle se présente sous la forme d'une pommade, d'un onguent, d'une
- 20 crème, d'un lait ou encore sous toute forme permettant une application topique.

25

Abrégé

Composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation topique dans le traitement de la cellulite

5

La présente invention porte sur une composition comprenant au moins un acide boswellique et/ou au moins un extrait végétal comprenant au moins un acide boswellique pour utilisation topique dans le traitement de la cellulite, en particulier chez l'être humain.

10